

Lundi 8 avril 2013

Monsieur Jérôme GUEDJ
Président du Conseil Général,

A l'attention de Monsieur Jérôme CAUET,
En charge de la famille et de la protection de l'enfance
et de l'action sociale

Objet : Demande de **protection en urgence** pour les enfants avec leurs familles victimes d'expulsion.

Conformément aux textes régissant la protection de l'enfance, nous nous sentons dans l'obligation de vous signaler la situation des enfants de nombreuses familles Roms qui étaient installées depuis plusieurs mois sur un terrain appartenant au Conseil général, près de la RN7, sur la commune de Ris-Orangis. Ce campement s'était bien organisé au long des mois et était soutenu par un collectif de citoyens solidaires.

Mais le mercredi 3 avril nous avons été témoins du démantèlement de ce camp et d'une violence institutionnelle inimaginable à l'égard de ces familles.

En effet, ce jour vers 7h du matin, alors que la température était proche de zéro, un escadron de gendarmes mobiles, en tenue de combat, a fait irruption sur le terrain, intimant l'ordre à toutes les familles de quitter immédiatement leurs abris chaleureux, un espace pauvre qui leur permettait cependant de se protéger du froid et de cuisiner.

Ces intrusions des forces publiques au petit matin, et ce à répétition contre cette population, est d'une extrême violence à l'égard de toute personne mais encore plus à l'égard des enfants que leurs parents cherchent à protéger.

Mais que pouvaient-ils devant un tel déploiement de forces ? La répétition de ces interventions policières les rejetant sans cesse dans le désarroi le plus total, les privant d'un vrai lieu de vie, (celui construit par leurs parents sera détruit immédiatement) se fera sentir longtemps encore sur leur développement psychoaffectif, peut être aussi grave que s'ils avaient subi des sévices corporels.

Les parents de ces enfants souhaitaient, malgré la pauvreté de leurs moyens, leur donner un cadre de vie chaleureux leur permettant de réussir leur scolarité. Mais maintenant tout a été détruit.

Aussi, suite à ces destructions ordonnées par la puissance publique, nous vous demandons instamment, au nom des obligations qui vous incombent au regard du code de la famille et des conventions des droits de l'homme et des droits de l'enfant, de donner à ces familles encore en errance, **un lieu où vivre**, proche des écoles où leurs enfants sont régulièrement scolarisés : Viry Châtillon ou Ris-Orangis.

Les parents nous disent leur attachement profond à l'éducation de leurs enfants et souhaitent donc trouver un lieu stable permettant, avec le temps peut-être, la cicatrisation des profondes blessures psychologiques qui les frappent régulièrement eux et leurs enfants.

Comme le souhaitent ardemment les parents pour leurs enfants, notre courrier voudrait appuyer leur demande d'une réelle **protection de l'enfance** quelle que soit l'origine des parents et donc l'arrêt immédiat de la discrimination qui frappe si souvent et tout spécialement cette population marquée par l'histoire. Cette Europe pacifiée qui a reçu le prix Nobel de la paix, devrait leur accorder confiance et respect pour une réelle intégration.

Nous demandons que tout habitat, même précaire soit respecté, et que, sans faillir, vous assuriez une réelle PROTECTION de l'ENFANCE pour tous, conformément aux obligations qui sont les vôtres.

Dans l'attente d'une action humanitaire urgente de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Collectif Risois de Solidarité
L'ASEFRR
La Ligue des Droits de l'Homme 91
Solidaires 91